



## Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique, Développement Durable, Environnement, Biodiversité, Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports, Infrastructures, Risques Naturels, Risques Technologiques, Equipement, Logement,

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Solidarité entre les Territoires, Renouvellement Urbain, Mer

## Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

# CSA ministériel du 17 octobre 2023

## Déclaration de FORCE OUVRIERE

### Résister aujourd’hui, revendiquer toujours, reconquérir demain : c'est cela notre agenda social !

Monsieur le Président  
Mesdames, messieurs,  
Chers camarades,

300 délégués étaient présents la semaine dernière au XIII<sup>ème</sup> congrès de la FEETS-FO pour participer aux débats et construire ensemble la ligne directrice de notre organisation dans l'ensemble de ses secteurs d'activité.

L'occasion de faire le bilan de la dernière mandature marquée par les élections professionnelles et politiques, les premiers effets de la loi de « Transformation de la Fonction Publique » et de la loi 3DS, les implications « post-crise COVID » sur l'organisation du travail et les relations sociales, sans oublier le combat contre la réforme des retraites et le contexte économique marqué par l'explosion de l'inflation. L'occasion de prendre acte et se féliciter des nombreux combats conduits depuis 2020 qui ont contribué à sauvegarder les fondations du service public républicain et les droits des agents publics. Des combats d'aujourd'hui indispensables pour déboucher sur les victoires de demain !

La résolution Fonction Publique, adoptée à l'unanimité, prolonge la ligne de notre organisation :

- Pour la défense du service public républicain dans les domaines de l'équipement, de l'environnement, des transports de la mer et de l'agriculture ;
- Pour la défense des agents, de leurs statuts, des carrières et rémunérations ;
- Pour la défense des conditions de travail ;
- Pour une action sociale ministérielle harmonisée vers le haut ;
- Pour l'amélioration de la condition des retraités...et de l'accès pour ceux qui y prétendent ;
- Pour sortir du « monologue antisocial » et le retour à de réelles négociations.

Les analyses que nous porterons ce jour sur votre projet d'agenda social, puisque vous représentez ici le ministre, sera bien basée sur les mandats issus de l'expression d'une ligne collective et unanime, pas sur la somme d'avis personnels d'opportunité. Cela a toujours été l'ADN de notre organisation, cela ressort conforté de notre congrès.

L'occasion au passage de préciser que si l'administration n'est pas tenue de faire sienne nos revendications et positions, elle se doit de les respecter à la hauteur des exigences de la démocratie sociale, au même titre que nos représentants qui y puisent leur légitimité.

En constatant une nouvelle fois concernant l'examen du projet d'agenda social que la loyauté de l'administration trouve ses limites dès lors que de l'argent au bénéfice des agents est en jeu : preuve en est la trahison du Cerema envers les agents des corps techniques, refusant d'opérer le rattrapage au 1er janvier 2022 des avancées obtenues lors de leur bascule, en se réfugiant derrière le veto de son contrôleur financier. Au delà du fait que les agents du Cerema n'accepteront pas d'être spoliés sur ce sujet particulier, cet exemple ne fait que relativiser la portée d'un agenda social qui n'engage personne dans les faits.

Notre congrès a par ailleurs apporté son plein soutien aux camarades de Mayotte, confrontés à une situation sanitaire et d'insécurité critiques, et demandé aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rétablir les conditions de travail et de vie normales. Sujet que FO a porté au ministre en marge du CSAM budgétaire et dans le cadre de la F3SCT ministérielle.

Enfin et en lien direct avec l'ordre du jour du présent CSAM, notre congrès a adopté à l'unanimité une résolution relative à l'organisation des JO et Jeux Paralympiques en 2024. Nous vous en donnons lecture en ouverture de séance et reviendrons plus précisément sur les impacts directs sur les agents du pôle ministériel dans les débats.

Je vous remercie.



### XIII<sup>ème</sup> Congrès de la FEETS-FO : Motion Jeux Olympiques et Paralympiques

Les Jeux Olympiques et Paralympiques se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre 2024 en France métropolitaine et en Outre-Mer. **De nombreux salariés de différents secteurs de la Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIERE seront concernés par ces événements, en Ile de France, en province et Outre-Mer.**

Qu'ils travaillent dans les secteurs de la sécurité privée, de la propreté, de la blanchisserie, de la manutention ferroviaire, de la dératification, de la désinsectisation, du transport aérien (aéroports, personnels navigant, contrôleurs du transport aérien, assistance en escale ...), de la sécurité alimentaire, de la DRIEAT, des DIR et DIRM, des DDI, des voies navigables, des services chargés du comité stratégique des mobilités ou de la préparation de l'héritage des JO ou bien des établissements publics dont l'action s'est trouvée ou va se trouver renforcée pour leur préparation et leur déroulement, **ces travailleurs du privé comme du public seront confrontés à des exigences inhabituelles, voire dérogatoires.**

De plus, **les pouvoirs publics envisagent de soumettre les salariés et agents résidant à proximité des sites olympiques à des conditions de travail dégradées** (télétravail imposé sans déplafonnement des indemnités correspondantes, travail posté imposé dans des conditions improvisées, transports bondés...) et seront à nouveau tentés de remettre en cause des libertés fondamentales (assignation à résidence, restrictions du droit de grève, interdiction de manifester...).

Le XIII<sup>ème</sup> Congrès de la FEETS FO, réuni du 9 au 12 octobre 2023 à Najac, **met en garde la puissance publique et les employeurs des secteurs concernés contre toute volonté de contrainte des salariés dans le cadre de leur activité** (obligations de travail, déplacement voire annulation des congés payés ou des congés bonifiés, réquisition) et **condamnera toute velléité de dérogation aux durées du travail** qu'elles soient quotidiennes ou hebdomadaires **ou toute velléité de restrictions des droits et libertés** temporaires voire définitives (fichage, surveillance renforcée, drones,...). Le congrès alerte également sur les risques de pressions exercées par les pouvoirs publics **sur les travailleurs qui effectueront des contrôles (sanitaires, technique, ...).**

**A mobilisation exceptionnelle, moyens exceptionnels** : le congrès refuse que les salariés et agents publics mobilisés paient l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sur leurs conditions de travail et leur vie privée, et **revendique des mesures d'accompagnement concrètes en terme de formation et en matières financière, salariale et sociale, non financées par l'ensemble des travailleurs**. Le congrès exige également que les employeurs mettent à disposition les outils nécessaires pour que les salariés et agents qui seront amenés à ne pas pouvoir prendre de congés l'été aient **des solutions accessibles sans surcoût et sûres pour leurs enfants**. Par ailleurs, le congrès exige que **tous les travailleurs sur des missions non télétravaillables** et qui ne pourraient se rendre sur leur lieu de travail dans des conditions décentes, **puissent avoir des solutions de repli sans leur imposer de congés**.

**Pour le congrès, dans une vision d'organisation irréprochable, toutes les revendications doivent être obtenues avant les Jeux Olympiques et Paralympiques !**

